

**Mettez en lumière
votre entreprise !**

Participez au challenge PULCCI Impuls'



Janvier 2025

www.pulcci-impuls.fr

Challenge PULCCI Impuls' REGLEMENT DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'organisation du Challenge PULCCI Impuls' est assurée par La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, établissement public immatriculé sous le SIRET 187 430 012 00067, ayant son siège social au 5 rue du 27^e BCA - 74000 Annecy. Ci-après dénommé « l'organisateur ».

ARTICLE 2 : OBJET DU CHALLENGE

Le challenge a pour objectif de valoriser les entreprises nouvellement créés ou reprises, dont l'impact contribue de manière significative au dynamisme entrepreneurial et économique du territoire de la Haute-Savoie, sur la base de pitches vidéo et d'un battle de pitches en direct en phase finale.

ARTICLE 3 : CANDIDATS, FINALISTES ET LAUREAT

Quatre finalistes seront sélectionnés, chacun représentant l'un des territoires suivants : bassin annécien, chablais, genevois et vallée de l'Arve.

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter un finaliste supplémentaire ou de modifier le nombre de finalistes en fonction du nombre de candidatures reçues ou si certaines ne répondent pas aux critères de sélection. Lors d'une soirée dédiée, le lauréat sera élu par le public parmi les finalistes.

ARTICLE 4 : DOTATION

Pour les finalistes :

- Une valorisation collective par un média choisi par la CCI Haute-Savoie.
- Une valorisation collective et individuelle sur les supports de communication de la CCI Haute-Savoie (site web, réseaux sociaux, etc.).

La dotation totale par finaliste est d'une valeur estimative à hauteur de 1 460 € TTC.

Pour le lauréat :

En plus des dotations réservées aux finalistes, le lauréat recevra :

- Un visuel exclusif pour promouvoir son statut de lauréat.
- Un accompagnement au développement commercial et/ou numérique, ou un accompagnement conseil sur mesure pour jeune entreprise, par un conseiller expert de la CCI Haute-Savoie, à réaliser d'ici le 31 décembre 2025.
- Une formation au choix parmi ces 2 formations du catalogue CCI Formation : « Faire de l'IA un allié professionnel », à réaliser le 11 avril 2025 ou le 17 novembre 2025, ou « IA et communication digitale : créer et automatiser ses contenus », à réaliser le 19 mai 2025 ou le 21 novembre 2025 ou une formation d'une journée d'une valeur équivalente à choisir dans le catalogue CCI Formation, à réaliser avant le 31 décembre 2025.

- Un lot surprise offert par un partenaire et dévoilé lors de la soirée
- La dotation totale pour le lauréat est d'une valeur estimative à hauteur de 2 880 € TTC.

Les dotations sont personnelles, intransmissibles, non remboursables et ne peuvent être échangées en nature ou en numéraire. En cas d'indisponibilité, l'organisateur se réserve le droit de les remplacer par des dotations d'une valeur ou de caractéristiques similaires.

ARTICLE 5 : CRITERES D'ELIGIBILITE

L'entreprise candidate doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été créée ou reprise avec l'appui d'un acteur du réseau entrepreneurial de Haute-Savoie ou d'un partenaire de la CCI Haute-Savoie. L'appui couvre les phases d'accompagnement, de financement et/ou d'hébergement de l'entreprise candidate.
- Être inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du département de la Haute Savoie
- Être immatriculée entre le 1er janvier 2022 et le 1er juin 2024
- Avoir son siège social en Haute-Savoie
- Être à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Ne pas être en difficulté (selon la définition du droit européen)
- Déposer un dossier complet avant le 19 janvier 2025

Conditions relatives au dirigeant de l'entreprise candidate :

Le dirigeant doit être un « néo-entrepreneur », c'est-à-dire un créateur ou repreneur d'entreprise assumant sa première expérience de création ou de reprise (dans la même période sus indiquée). En cas de société, il doit être associé-gérant.

Il ne doit pas être élu ni membre associé de la CCI Haute-Savoie.

ARTICLE 6 : CANDIDATURE

La participation au challenge est gratuite et implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Chaque candidat ne peut soumettre qu'une seule candidature.

Le candidat doit :

- Remplir le formulaire d'inscription en ligne avant le dimanche 19 janvier 2025 à 23h59, sur le site www.pulcci-impuls.fr
- Fournir un extrait de Kbis de moins de 3 mois.
- Attester sur l'honneur en cochant la case correspondante dans le formulaire d'inscription en ligne, et s'engager à fournir toutes pièces justificatives, à première demande.
- Joindre une lettre de recommandation émise par la structure qui a accompagné l'entreprise, incluant l'identité et les coordonnées du référent ayant réalisé l'accompagnement.
- Importer une vidéo de présentation de l'entreprise au format requis lors de la dernière étape du formulaire.
- S'engager à être présent à la soirée d'annonce des finalistes, le jeudi 30 janvier 2025.

Pour être valable, la vidéo envoyée lors de la candidature doit :

- Être réalisée en français et comprendre du son et de l'image.
- Être d'une durée de 1 minute 30 (idéalement) et de 2 minutes maximum.
- Respecter le cahier des charges de la vidéo fourni par l'organisateur.

Les informations fournies doivent être exactes et cohérentes. Toute fausse déclaration entraînera immédiatement l'exclusion du candidat.

Après soumission, chaque candidature sera examinée pour vérifier le respect des critères d'éligibilité et des conditions de candidature. Le candidat recevra ensuite un email de validation ou de refus de sa candidature.

L'organisateur se charge d'héberger les vidéos des candidats sur une plateforme de diffusion et met à disposition un outil de vote en ligne.

ARTICLE 7 : CALENDRIER DU CHALLENGE

15/12/24 au 19/01/25	Candidature
19/01/25 (23h59)	Date limite de dépôt de candidature
20/01/25 au 27/01/25	Votes en ligne
27/01/25 (23h59)	Date limite des votes en ligne
30/01/25 à 19h	Annonce des finalistes et élection lauréat(s)

L'organisateur demeure libre de modifier à tout moment la date et le lieu des événements sous réserve d'en avertir le participant avant la date d'annonces des finalistes.

ARTICLE 8 : SELECTIONS

Sélection des finalistes par catégorie :

- Les votes en ligne se déroulent du **lundi 20 janvier 2025, 8h00 au lundi 27 janvier 2025, 23h59**.
- Tous les candidats seront évalués sur la base des vidéos de candidature envoyées, réparties en quatre catégories correspondant aux territoires : bassin annécien, vallée de l'Arve, genevois et chablais.
- Le public, constitué de l'ensemble des personnes souhaitant participer, est invité à voter pour son candidat favori par voie électronique, avec un vote unique par personne pour toute la période de vote.
- Les participants pourront accéder à la page de vote via le site www.pulcci-impuls.fr
- Le finaliste de chaque catégorie sera celui ayant obtenu le plus grand nombre de votes.
- Les quatre finalistes et l'éventuel finaliste coup de cœur CCI seront annoncés lors d'une soirée dédiée le **jeudi 30 janvier 2025**.

Sélection du lauréat :

- Lors de la soirée dédiée du jeudi 30 janvier 2025, chaque finaliste présentera un pitch de 3 minutes en personne devant le jury, constitué de partenaires de l'organisateur chargés de poser des questions pendant 2 minutes, et le public, constitué des personnes qui se seront inscrites préalablement et présentes lors de la soirée.
- Le lauréat sera élu par le public présent, via un système de vote accessible depuis les téléphones portables ou, le cas échéant, un applaudimètre ou tout autre moyen de sélection.
- Chaque spectateur a droit à un vote unique.
- Le finaliste ayant reçu le plus grand nombre de votes sera désigné lauréat. En cas d'égalité parfaite entre plusieurs candidats, les membres du jury auront alors pour mission de les départager.

Le classement des votes ne sera pas communiqué. Les décisions prises par l'organisateur ne sont pas susceptibles d'être contestées.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Le participant s'engage à :

- Être présent à la soirée dédiée du jeudi 30 janvier 2025
- Accepter d'être photographié et/ou filmé lors des événements liés au challenge
- Autoriser la médiatisation de son projet, de son entreprise et de sa personne sous forme d'images et de textes, et accepte les implications potentielles de cette visibilité

Les frais liés à la participation au challenge, y compris ceux relatifs à la préparation et la soumission des dossiers de candidature et aux déplacements, restent intégralement à la charge du candidat.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les candidats garantissent à l'organisateur qu'ils sont les titulaires légitimes de tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droits à l'image, etc.) liés aux éléments soumis dans le cadre du challenge, notamment les vidéos de présentation. En participant, les candidats concèdent à l'organisateur, à titre gratuit, le droit de reproduire, diffuser, modifier et exploiter les vidéos et les informations fournies, sur tous supports de communication (sites internet, réseaux sociaux, publications, etc.) et ce, pour la promotion du

challenge et de ses résultats, pour une durée de cinq ans.

L'utilisation de ces vidéos par l'organisateur n'ouvrira droit à aucune rétribution pour les candidats. Les candidats demeurent responsables en cas de réclamations de tiers liées à l'utilisation des vidéos et garantissent l'organisateur contre tout recours éventuel.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement ou d'interruptions des services informatiques ou internet pouvant nuire au bon déroulement du challenge, de la soumission des candidatures ou de la procédure de vote en ligne. En cas de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté de l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de reporter, modifier, écarter ou annuler le challenge, sans que cela n'ouvre droit à des indemnités pour les participants.

L'organisateur ne pourra également être tenu pour responsable de tout dommage, direct ou indirect, pouvant survenir du fait de la participation au challenge ou de l'utilisation des dotations attribuées.

De plus, il peut modifier ou annuler le challenge en cas de circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

ARTICLE 12 : DROIT D'EXCLUSION

L'organisateur se réserve le droit d'exclure et d'annuler la participation de tout candidat qui ne respecterait pas le présent règlement ou qui tenterait de nuire au bon déroulement du challenge. Toute fraude ou tentative de fraude avérée, de nature à fausser le bon déroulement du challenge, entraînera l'exclusion immédiate du candidat concerné, sans préjudice de toute action légale que pourrait engager l'organisateur.

L'Organisateur se réserve également le droit de refuser des candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité.

ARTICLE 13 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre du challenge sont destinées exclusivement à l'organisation et à la gestion du challenge. Ces informations sont traitées conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la législation française en vigueur.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement de leurs données personnelles, qu'ils peuvent exercer en contactant l'organisateur par écrit à l'adresse suivante : projets@haute-savoie.cci.fr. Les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire au déroulement du challenge et seront supprimées six mois après la clôture du challenge.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au challenge implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que des décisions de l'organisateur. Aucun recours relatif à ces décisions ne sera admis. En cas de modification du règlement, les candidats en seront informés et devront en accepter les nouvelles dispositions pour maintenir leur participation.

Pour toute demande de renseignement ou réclamation concernant le règlement, les candidats peuvent contacter l'organisateur par email à l'adresse suivante : projets@haute-savoie.cci.fr.

ANNEXE : CAHIER DES CHARGES POUR LA REALISATION DE LA VIDEO

Dans le cadre du Challenge PULCCI Impuls' 2025, les participants sont invités à réaliser une courte vidéo pour se présenter, partager leur vision et convaincre le public de voter pour eux. La vidéo réalisée sera à télécharger sur la page de candidature du challenge.

La vidéo doit :

- Être réalisée en français, avec son et image
- Être d'une durée de 1 minute 30 (idéalement) à 2 minutes au maximum
- Respecter le plan de contenu détaillé ci-après

Contenu attendu :

Se présenter brièvement :	<ul style="list-style-type: none">• Prénom et nom• Fonction• Nom de l'entreprise• Typologie : création ou reprise d'entreprise
Questions « dilemme » : Révélez votre personnalité	<p>Choisissez 4 questions parmi la liste suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lac ou montagne ?• Raclette ou fondue ?• Instagram ou LinkedIn ?• Lundi ou vendredi ?• Open-space ou bureau fermé ?• Mail ou téléphone ?• Petit déj ou afterwork ?• En avance ou dernière minute ?• Préparer ou improviser ?• Vendre ou fidéliser ? <p>Pour chaque question :</p> <ul style="list-style-type: none">• Affichez ou énoncez la question clairement.• Donnez une réponse concise. Vous pouvez la compléter d'une phrase courte ou d'un détail original. <p>N'hésitez pas à laisser transparaître votre dynamisme et votre personnalité ! <i>Vous pouvez vous inspirer du style Kombini pour un résultat dynamique, percutant et authentique ! Voici un exemple</i></p>
Questions « business » : Mettez en avant votre entreprise	<p>Répondez brièvement aux 6 questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mon entreprise en 3 mots• Mon activité• Mes clients• Mon impact sur le territoire• Mon ambition pour l'entreprise• Pourquoi voter pour moi ?
Spécificités techniques	<ul style="list-style-type: none">• <i>Durée totale : 1min30' (idéalement) à 2min max.</i>• <i>Orientation : paysage 16/9</i>• <i>Résolution : 1080p</i>• <i>Format : mp4</i>• <i>Taille maximale : 50 MO maximum</i> <p><i>Vous êtes libre dans le montage de cette vidéo.</i></p>

Exemple de script de vidéo donné à titre purement indicatif.

Je m'appelle Clara JEFONCE et j'ai fondé CLARACOURT en 2022, une marque de vêtements de trail inclusive pour femmes en Haute-Savoie.

Instagram ou LinkedIn ?

- *Insta car je veux me faire connaître en B2C*

Open space ou bureau fermé ?

- *Open space dans mon salon*

Lac ou montagne ?

- *Dur de choisir... Plutôt montagne pour tester mes produits !*

Vendre ou fidéliser ?

- *Fidéliser avec une vraie expérience client dès les premières ventes*

Mon entreprise en 3 mots ?

- *Innovation, inclusivité, responsabilité*
Styliste de formation et grande sportive, j'ai décidé de créer une gamme de vêtements de trail dans lesquelles toutes les femmes, peu importe leur morphologie, avec des formes ou très menues, se sentent bien.

Ma cliente typique ?

- *C'est par exemple Célia, 42 ans, qui se met au trail après 3 grossesses. Elle a dû mal à trouver un short de trail confortable qui ne lui sert pas trop la taille, avec une coupe ample mais sans frottement aux cuisses. Avec CLARACOURT, elle a trouvé un short adapté à sa morphologie dans lequel elle se sent bien dans son corps pour arpenter les sentiers.*

Quel impact positif pour notre territoire ?

- *La majorité des vêtements sont conçus en Haute-Savoie, je privilégie des matières premières recyclées et je veille à la durabilité des produits. Tous nos vêtements sont garantis à vie et réparés dans la mesure du possible.*

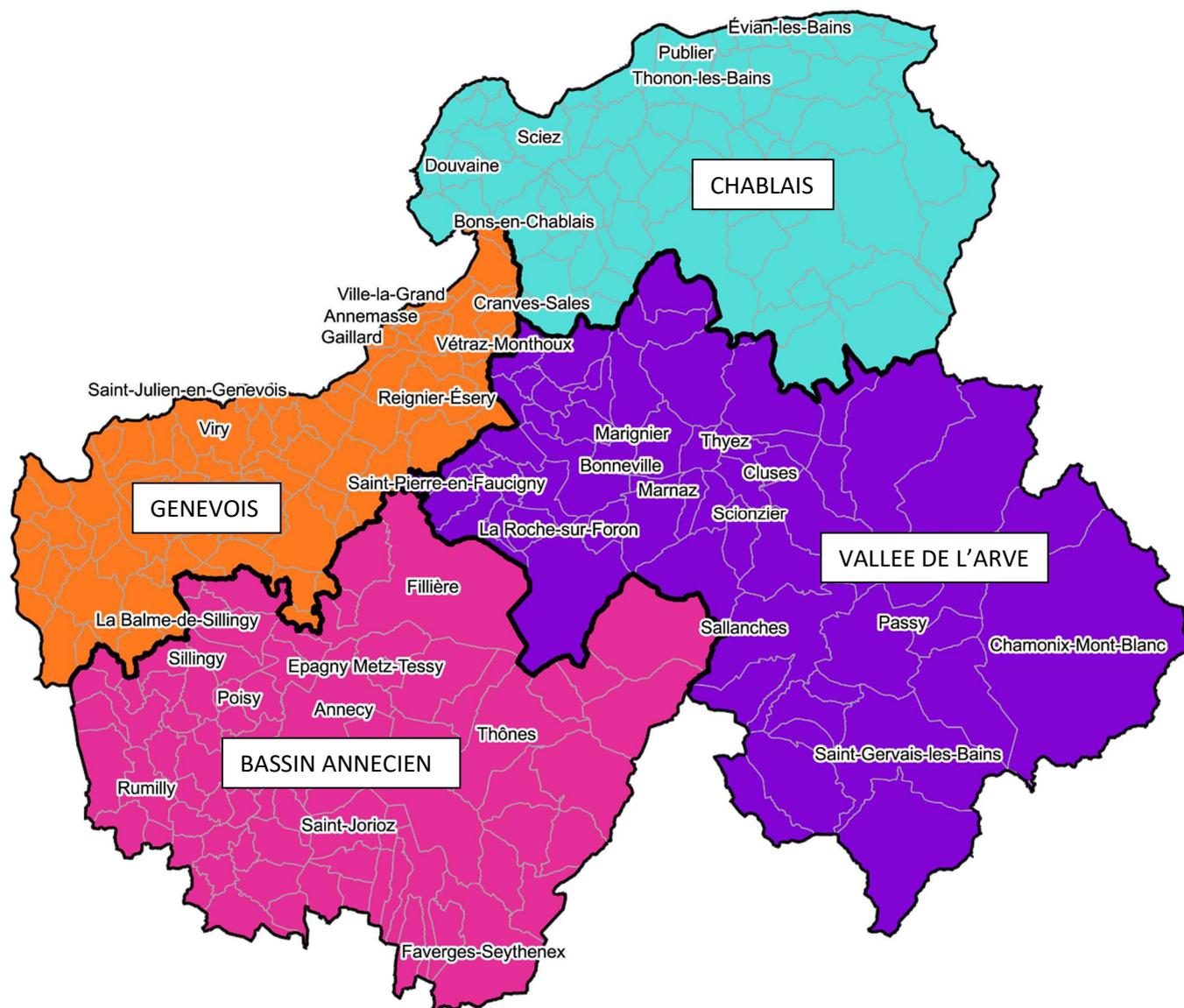
Mon ambition ?

- *Après le trail, développer des vêtements adaptés à d'autres sports et décliner le concept !*

Pourquoi voter pour moi ?

- *Parce qu'il est important que toutes les femmes puissent se sentir bien dans leurs baskets et qu'en soutenant ma marque, vous soutenez toute une filière locale de fabrication de vêtements et les emplois qui vont avec !*

ANNEXE : CARTE TERRITORIALE



LISTE DES COMMUNES & TERRITOIRES

Communes	Arrondissements
ABONDANCE	Chablais
ALBY-SUR-CHERAN	Bassin Annécien
ALEX	Bassin Annécien
ALLEVES	Bassin Annécien
ALLINGES	Chablais
ALLONZIER-LA-CAILLE	Genevois
AMANCY	Vallée de l'Arve
AMBILLY	Genevois
ANDILLY	Genevois
ANNECY	Bassin Annécien
ANNEMASSE	Genevois
ANTHY-SUR-LEMAN	Chablais
ARACHES-LA-FRASSE	Vallée de l'Arve
ARBUSIGNY	Genevois
ARCHAMPS	Genevois
ARENTHON	Vallée de l'Arve
ARGONAY	Bassin Annécien
ARMOY	Chablais
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	Genevois
AYSE	Vallée de l'Arve
BALLAISON	Chablais
BASSY	Genevois
BEAUMONT	Genevois
BELLEVAUX	Chablais
BERNEX	Chablais
BLOYE	Bassin Annécien
BLUFFY	Bassin Annécien
BOEGE	Chablais
BOGEVE	Chablais
BONNE	Genevois
BONNEVAUX	Chablais
BONNEVILLE	Vallée de l'Arve
BONS-EN-CHABLAIS	Chablais
BOSSEY	Genevois
BOUSSY	Bassin Annécien
BRETHONNE	Chablais
BRIZON	Vallée de l'Arve
BURDIGNIN	Chablais
CERCIER	Genevois
CERNEX	Genevois
CERVENS	Chablais
CHAINAZ-LES-FRASSES	Bassin Annécien
CHALLONGES	Genevois
CHAMONIX-MONT-BLANC	Vallée de l'Arve
CHAMPANGES	Chablais
CHAPEIRY	Bassin Annécien
CHARVONNEX	Bassin Annécien
CHATEL	Chablais
CHATILLON-SUR-CLUSES	Vallée de l'Arve
CHAUMONT	Genevois
CHAVANNAZ	Genevois
CHAVANOD	Bassin Annécien
CHENE-EN-SEMINE	Genevois
CHENEX	Genevois
CHENS-SUR-LEMAN	Chablais

CHESSÉNAZ	Genevois
CHEVALINE	Bassin Annécien
CHEVENOZ	Chablais
CHEVRIER	Genevois
CHILLY	Genevois
CHOISY	Bassin Annécien
CLARAFOND-ARCINE	Genevois
CLERMONT	Genevois
CLUSES	Vallée de l'Arve
COLLONGES-SOUS-SALEVE	Genevois
COMBLOUX	Vallée de l'Arve
CONTAMINE-SARZIN	Genevois
CONTAMINE-SUR-ARVE	Vallée de l'Arve
COPPONEX	Genevois
CORDON	Vallée de l'Arve
CORNIER	Vallée de l'Arve
CRANVES-SALES	Genevois
CREMPIGNY-BONNEGUETE	Bassin Annécien
CRUSEILLES	Genevois
CUSY	Bassin Annécien
CUVAT	Bassin Annécien
DEMI-QUARTIER	Vallée de l'Arve
DESINGY	Genevois
DINGY-EN-VUACHE	Genevois
DINGY-SAINT-CLAIR	Bassin Annécien
DOMANCY	Vallée de l'Arve
DOUSSARD	Bassin Annécien
DOUVAINE	Chablais
DRAILLANT	Chablais
DROISY	Genevois
DUINGT	Bassin Annécien
ELOISE	Genevois
ENTREVERNES	Bassin Annécien
EPAGNY-METZ-TESSY	Bassin Annécien
ESSERT-ROMAND	Chablais
ETAUX	Vallée de l'Arve
ETERCY	Bassin Annécien
ETREMBIERES	Genevois
EVIAN-LES-BAINS	Chablais
EXCENEVEX	Chablais
FAUCIGNY	Vallée de l'Arve
FAVERGES-SEYTHENEX	Bassin Annécien
FEIGERES	Genevois
FESSY	Chablais
FETERNES	Chablais
FILLIERE	Bassin Annécien
FILLINGES	Genevois
FRANCLENS	Genevois
FRANGY	Genevois
GAILLARD	Genevois
GIEZ	Bassin Annécien
GLIERES-VAL-DE-BORNE	Vallée de l'Arve
GROISY	Bassin Annécien
GRUFFY	Bassin Annécien
HABERE-LULLIN	Chablais
HABERE-POCHE	Chablais
HAUTEVILLE-SUR-FIER	Bassin Annécien
HERY-SUR-ALBY	Bassin Annécien

JONZIER-EPAGNY	Genevois
JUVIGNY	Genevois
LA BALME-DE-SILLINGY	Bassin Annécien
LA BALME-DE-THUY	Bassin Annécien
LA BAUME	Chablais
LA CHAPELLE-D-ABONDANCE	Chablais
LA CHAPELLE-RAMBAUD	Vallée de l'Arve
LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE	Bassin Annécien
LA CLUSAZ	Bassin Annécien
LA COTE-D-ARBROZ	Vallée de l'Arve
LA FORCLAZ	Chablais
LA MURAZ	Genevois
LA RIVIERE-ENVERSE	Vallée de l'Arve
LA ROCHE-SUR-FORON	Vallée de l'Arve
LA TOUR	Vallée de l'Arve
LA VERNAZ	Chablais
LARRINGES	Chablais
LATHUILE	Bassin Annécien
LE BIOT	Chablais
LE BOUCHET-MONT-CHARVIN	Bassin Annécien
LE GRAND-BORNAND	Bassin Annécien
LE REPOSOIR	Vallée de l'Arve
LE SAPPEY	Genevois
LES CLEFS	Bassin Annécien
LES CONTAMINES-MONTJOIE	Vallée de l'Arve
LES GETS	Vallée de l'Arve
LES HOUCHES	Vallée de l'Arve
LES VILLARDS-SUR-THONES	Bassin Annécien
LESCHAUX	Bassin Annécien
LOISIN	Chablais
LORNAY	Bassin Annécien
LOVAGNY	Bassin Annécien
LUCINGES	Genevois
LUGRIN	Chablais
LULLIN	Chablais
LULLY	Chablais
LYAUD	Chablais
MACHILLY	Genevois
MAGLAND	Vallée de l'Arve
MANIGOD	Bassin Annécien
MARCELLAZ	Vallée de l'Arve
MARCELLAZ-ALBANAIS	Bassin Annécien
MARGENCEL	Chablais
MARIGNIER	Vallée de l'Arve
MARIGNY-SAINT-MARCEL	Bassin Annécien
MARIN	Chablais
MARLIOZ	Genevois
MARNAZ	Vallée de l'Arve
MASSINGY	Bassin Annécien
MASSONGY	Chablais
MAXILLY-SUR-LEMAN	Chablais
MEGEVE	Vallée de l'Arve
MEGEVETTE	Vallée de l'Arve
MEILLERIE	Chablais
MENTHONNEX-EN-BORNES	Genevois
MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT	Genevois
MENTHON-SAINT-BERNARD	Bassin Annécien
MESIGNY	Bassin Annécien

MESSERY	Chablais
MIEUSSY	Vallée de l'Arve
MINZIER	Genevois
MONNETIER-MORNEX	Genevois
MONTAGNY-LES-LANCHES	Bassin Annécien
MONTRIOND	Chablais
MONT-SAXONNEX	Vallée de l'Arve
MORILLON	Vallée de l'Arve
MORZINE	Chablais
MOYE	Bassin Annécien
MURES	Bassin Annécien
MUSIEGES	Genevois
NANCY-SUR-CLUSES	Vallée de l'Arve
NANGY	Genevois
NAVES-PARMELAN	Bassin Annécien
NERNIER	Chablais
NEUVECELLE	Chablais
NEYDENS	Genevois
NONGLARD	Bassin Annécien
NOVEL	Chablais
ONNION	Vallée de l'Arve
ORCIER	Chablais
PASSY	Vallée de l'Arve
PEILLONNEX	Vallée de l'Arve
PERRIGNIER	Chablais
PERS-JUSSY	Genevois
POISY	Bassin Annécien
PRAZ-SUR-ARLY	Vallée de l'Arve
PRESILLY	Genevois
PUBLIER	Chablais
QUINTAL	Bassin Annécien
REIGNIER-ESERY	Genevois
REYVROZ	Chablais
RUMILLY	Bassin Annécien
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	Chablais
SAINT-BLAISE	Genevois
SAINT-CERGUES	Genevois
SAINT-EUSEBE	Bassin Annécien
SAINT-EUSTACHE	Bassin Annécien
SAINT-FELIX	Bassin Annécien
SAINT-FERREOL	Bassin Annécien
SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE	Genevois
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	Vallée de l'Arve
SAINT-GINGOLPH	Chablais
SAINT-JEAN-D-AULPS	Chablais
SAINT-JEAN-DE-SIXT	Bassin Annécien
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	Vallée de l'Arve
SAINT-JEOIRE	Vallée de l'Arve
SAINT-JORIOZ	Bassin Annécien
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Genevois
SAINT-LAURENT	Vallée de l'Arve
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	Chablais
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	Vallée de l'Arve
SAINT-SIGISMOND	Vallée de l'Arve
SAINT-SIXT	Vallée de l'Arve
SAINT-SYLVESTRE	Bassin Annécien
SALES	Bassin Annécien
SALLANCHES	Vallée de l'Arve

SALLENOVES	Bassin Annécien
SAMOENS	Vallée de l'Arve
SAVIGNY	Genevois
SAXEL	Chablais
SCIENTRIER	Genevois
SCIEZ	Chablais
SCIONZIER	Vallée de l'Arve
SERRAVAL	Bassin Annécien
SERVOZ	Vallée de l'Arve
SEVRIER	Bassin Annécien
SEYSSEL	Genevois
SEYTRoux	Chablais
SILLINGY	Bassin Annécien
SIXT-FER-A-CHEVAL	Vallée de l'Arve
TALLOIRES-MONTMIN	Bassin Annécien
TANINGES	Vallée de l'Arve
THOLLON-LES-MEMISES	Chablais
THONES	Bassin Annécien
THONON-LES-BAINS	Chablais
THUSY	Bassin Annécien
THYEZ	Vallée de l'Arve
USINENS	Genevois
VACHERESSE	Chablais
VAILLY	Chablais
VAL-DE-CHAISE	Bassin Annécien
VALLEIRY	Genevois
VALLIERES-SUR-FIER	Bassin Annécien
VALLORCINE	Vallée de l'Arve
VANZY	Genevois
VAULX	Bassin Annécien
VEIGY-FONCENEX	Chablais
VERCHAIX	Vallée de l'Arve
VERS	Genevois
VERSONNEX	Bassin Annécien
VETRAZ-MONTHOUX	Genevois
VEYRIER-DU-LAC	Bassin Annécien
VILLARD	Chablais
VILLAZ	Bassin Annécien
VILLE-EN-SALLAZ	Vallée de l'Arve
VILLE-LA-GRAND	Genevois
VILLY-LE-BOUVERET	Genevois
VILLY-LE-PELLOUX	Bassin Annécien
VINZIER	Chablais
VIRY	Genevois
VIUZ-EN-SALLAZ	Vallée de l'Arve
VIUZ-LA-CHIESAZ	Bassin Annécien
VOUGY	Vallée de l'Arve
VOVRAY-EN-BORNES	Genevois
VULBENS	Genevois
YVOIRE	Chablais